

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023/23

### RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR / D'UNE ANIMATRICE FRANCE SERVICES CONTRACTUEL

Date de la convocation :  
**10 mai 2023**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **15**

Nombre de votants : **18**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

Le **mardi 16 mai 2023 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M BONARDI, M. MERY, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

**ETAIENT REPRESENTÉES** :

Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. BONARDI), Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme ROMANI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ).

**ETAIENT ABSENTS** : Mme AVOLIO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Depuis mai 2021, France Services Alata offre aux usagers un lieu d'accueil de proximité et d'accompagnement à la réalisation des démarches administratives dont, depuis octobre dernier et de manière complémentaire, la réalisation des titres d'identité.

Afin d'assurer la bonne continuité de ce service, alors qu'un animateur a atteint l'âge légal de départ à la retraite, il y a lieu de proposer la création - à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 - d'un emploi d'Animateur (trice) France Service contractuel relevant de la catégorie hiérarchique des Adjoints Administratifs Territoriaux (C), à temps complet pour exercer la mission principale de facilitation aux habitants de l'accès aux services publics partenaires et d'accompagnement dans l'utilisation des services dématérialisés, en cohérence avec leurs besoins.

Sous la responsabilité de la collaboratrice du Maire en charge des Projets et des Relations avec les autres collectivités et en relation étroite avec les autres agents France Service – second animateur et Conseiller Numérique - l'agent sera chargé :

- d'accueillir, renseigner, accompagner, orienter le public,
- de se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux,
- d'associer le personnel concerné à l'analyse de la situation de l'utilisateur, dans une finalité de résolution du problème qui se pose à lui,
- de réaliser les documents d'identité (CNI, passeports) à l'aide du système de recueil de l'ANTS,
- d'établir un suivi statistique mensuel et annuel de l'activité de la MFS.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier au minimum du baccalauréat, de bonnes connaissances des outils informatiques de base et en particulier d'Internet et de capacités d'analyse et de reformulation, d'encadrement. Une expérience dans le domaine des collectivités, de l'accueil du public, du social et/ou la médiation est souhaitée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 430, Indice majoré 380.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

## DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,  
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU,** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**VU,** le Code de la Fonction Publique,

**Considérant** qu'un animateur France Services a atteint l'âge légal de départ à la retraite,

**Considérant** les besoins du service,

**CREE** le poste d'animateur France Services dans les conditions ainsi exposées.

**DIT** que le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20230516-2023\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2023

Publication : 22/05/2023